

FICHE THÉMATIQUE N°10

GAGNER DE NOUVEAUX DROITS POUR UN DÉPLOIEMENT DE TRANSFORMATIONS DIGITALES RESPECTUEUSES DU TRAVAIL DES ICTAM ET AU SERVICE DE L'UTILITÉ PUBLIQUE

« Pour des organisations digitales frugales qui aident le travail des ICTAM plutôt que de le remplacer et n'en dégradent ni le sens, ni les conditions d'exercice !

LES REVENDICATIONS DE L'UFICT-CGT DES SERVICES PUBLICS

- **Un meilleur encadrement du télétravail** pour le respect du droit à la déconnexion, la limitation du déploiement du *flex office* et des *open spaces* et le retour aux collectifs de travail,
- **Des conditions d'encadrement légal de tout déploiement d'IA** s'imposant à la fonction publique territoriale pour protéger la responsabilité des ICTAM des risques des digitalisations imposées,
- **La création d'un droit d'alerte éthique** pour les ICTAM sur le déploiement d'IA en cas de non-respect du RGPD, de politiques discriminatoires...
- **La création d'un droit d'alerte technologique** pour les ICTAM sur le déploiement d'IA en cas d'utilisation d'IA dont l'impact environnemental ou les conséquences sur la santé n'auraient pas été évalués préalablement,
- **Des IA non « agentiques »**, au service des agent-es, de l'organisation et des services publics, souveraines, dont les données sont sécurisées et dont les cryptages sont transparents,
- **Des IA éthiques non discriminatoires**, favorisant l'égalité professionnelle et des obligations d'acculturation des exécutifs locaux peu formés aux risques digitaux sur les services publics et sur les agent-es publics,
- Un accompagnement des ICTAM par **la formation à l'IA** tout au long de la vie et la reconnaissance professionnelle des nouvelles qualifications acquises (valorisation professionnelle, rémunération...),
- **Des IA frugales et soutenables** socialement et écologiquement,
- **De nouvelles compétences paritaires** des représentants du personnel sur les organisations digitales du travail dans les CST et les F3SCT.

Gagner un meilleur encadrement du télétravail

L'Accord national interprofessionnel de 2021 sur le télétravail dans la fonction publique n'a formulé que de simples préconisations pour la fonction publique territoriale. Il faut assurer davantage :

- un véritable droit à la déconnexion pour respecter le temps et la charge de travail des ICTAM et limiter le travail « gris », non rémunéré,
- limiter le développement du *flex office* et des *open space* déshumanisants qui dégradent les conditions de travail des ICTAM « hors sol » (concentration, confidentialité...),
- restaurer les collectifs de travail pour combattre l'individualisation de la relation au travail qui restreint les aspects transversaux de l'expertise ou la qualité de l'encadrement, pourtant primordiaux en termes de qualité du service public rendu.

Gagner un encadrement légal contraignant pour la fonction publique territoriale de tout déploiement d'IA, protégeant les métiers, la responsabilité, le sens du travail et la santé des ICTAM des risques de digitalisations imposées et respectant l'environnement.

Le rapport de la Cour des Comptes de 2022 et le rapport du Sénat de 2025 admettent que « *des conséquences plus ou moins lourdes sont attendues* » sur les métiers du fait de l'impact de l'IA. Selon l'enquête annuelle Data Publica 2025, 37 % des collectivités utilisent déjà l'IA. Et l'État, malgré les travaux du groupe de travail DGAFP auxquels nous participons, n'a toujours pas légiféré sur le déploiement des IA. À ce jour, seul l'Accord européen de 2022 sur la concertation de la numérisation et l'IA par l'État impose, à un stade précoce, des projets d'usage de l'IA une implication des représentants des travailleurs. Il n'est pas appliqué comme ne le sont pas non plus les lignes directrices de la Commission sur les pratiques interdites en matière d'intelligence artificielle et d'éthique du Règlement UE 2024/1689. L'UFICT lutte pour un dialogue social renforcé permettant de créer et de faire respecter un cadre national des déploiements qui s'imposerait aux 45 000 employeurs territoriaux.

Sortir les déploiements des IA dans la fonction publique territoriale de la recherche d'économies au détriment d'outils d'IA aidant les ICTAM à proposer des services publics mieux à même de répondre à l'intérêt général.

Nous nous opposons à l'IA dite « agentique » qui remplace les agent-es et alertons sur ses dangers sur les effectifs. La gouvernance des IA ne doit pas mettre à mal les responsabilités des ICTAM (RGPD, lutte contre les discriminations). Les différentes IA ne doivent pas remettre en cause l'autonomie, la qualité de l'expertise professionnelle, l'aspect collaboratif de l'encadrement. Les ICTAM ne doivent pas être dépossédé-es par les IA de ce qui fait l'essence de leur mission publique. Les IA doivent se déployer dans des conditions sociales et sociétales soutenables, respectant la santé des agent-es, leurs conditions de travail et les enjeux environnementaux.

Donnons du sens à nos responsabilités !

